**ANNEXE I – GRANDES THÉMATIQUES ET ÉVÉNEMENTS CLÉS JUSQU’À LA FIN 2016**

**MISE EN ŒUVRE DU CADRE DE PARTENARIAT**

**Coopération entre les États membres de l'UE et entre l'UE et les pays tiers**

- Poursuivre la coopération sous la forme de visites à haut niveau dans l'ensemble des cinq pays prioritaires, avec un engagement accru au Nigeria, au Sénégal et en Éthiopie.

- Dépêcher sur place des officiers de liaison «Migration» européens.

- Veiller à ce que les États membres réservent un accueil favorable aux missions d’identification.

- Renforcer la participation des agences de l’UE sur le terrain (corps européen de garde‑frontières et de garde-côtes et Europol).

**Pays prioritaires – actions**

- Niger: faire en sorte que l’antenne d’Agadez atteigne sa pleine capacité opérationnelle. Soutenir la mise en œuvre du plan d’action destiné à lutter contre le trafic de migrants dans la région d’Agadez. Concentrer l'aide de l'UE sur l’agence spécialisée chargée de la lutte contre la traite des êtres humains. Dispenser des formations et livrer des équipements.

- Nigeria: faire progresser les négociations en vue de la conclusion rapide d’un accord de réadmission. Mener des missions d’identification.

- Sénégal: conclure des modalités d'action avec l’Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes. Mener des missions d’identification. Coopérer en matière de documents de voyage.

- Mali: finaliser l'accord sur les instructions permanentes. Mener des missions d’identification.

- Éthiopie: finaliser la procédure pour les dossiers en cours. Établir une procédure concertée pour convenir des retours et les mettre en œuvre.

- Jordanie/Liban: faire en sorte que les conseils d’association approuvent les pactes. Engager les négociations portant sur les accords de réadmission et d'assouplissement des formalités de délivrance des visas entre l’UE et la Jordanie. Conclure les négociations portant sur le partenariat pour la mobilité UE-Liban.

- 24 projets financés par le fonds fiduciaire de l’UE pour l’Afrique, pour un montant de plus de 425 000 000 EUR, seront lancés dans les cinq pays prioritaires.

**Rapports**

- Présenter le deuxième rapport de la Commission concernant la mise en œuvre avant le Conseil européen de décembre.

**PLAN D'ACTION DE LA VALETTE**

- Lancer les initiatives et les projets visant à mettre en œuvre les 16 actions prioritaires du plan d’action de La Valette et progresser de manière notable sur les 89 autres actions.

- Tous les États membres doivent rendre compte (en octobre 2016) de leur contribution au plan d’action de La Valette en vue de la réunion des hauts fonctionnaires qui se tiendra en février 2017, afin de permettre un recensement de toutes les actions inscrites dans ce plan d'action, y compris les actions multilatérales et bilatérales, ainsi que celles actions au niveau national par les partenaires africains.

- Exploiter les occasions qui s'offrent en matière de filières de migration légales, ainsi que les possibilités offertes par ERASMUS et par d’autres politiques et outils.

**PLAN D'INVESTISSEMENT EXTÉRIEUR**

- Le Parlement européen et le Conseil sont invités à adopter les propositions législatives d’ici à mars 2017.

**FONDS FIDUCIAIRE DE L'UE POUR L'AFRIQUE**

**-** Le fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique a signé des contrats à l’appui des actions prévues dans le plan d’action de La Valette pour un montant de près de 400 000 000 EUR. D’ici à la fin de 2016, plus de 90 % des fonds mis à disposition à ce jour auront été utilisés.

- Augmenter la dotation du fonds fiduciaire de l’UE pour l’Afrique de 500 000 000 EUR provenant de la réserve du Fonds européen de développement, pour financer les actions menées dans le cadre de ces partenariats de migration.

- Définir et élaborer des projets visant à relever les principaux défis recensés dans les pays prioritaires.